

Alerte sécheresse

NIVEAU 3 sur 4

Restrictions imposées par la sécheresse jusqu'au 15 septembre pour tous :

- Interdiction du lavage des voitures à titre privé à domicile ;
- Interdiction de nettoyer façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel ;
- Interdiction de vidange et remplissage des piscines et autres structures de volume > 1m³ à usage familial, seule la 1^{re} mise en eau est autorisée de 23 h à 7 h si le chantier avait débuté avant les premières restrictions ;
- Interdiction entre de remise à niveau des piscines et autres structures de volume > 1m³ de 7 h à 23 h ;
- Interdiction d'arrosage des végétaux publics ou privés de 11 h à 18 h (pelouses, ronds-points, massifs floraux et ornementaux, plantes en pot/jardinière, arbres d'ornement et haies, toitures végétalisées, cimetières...) ;
- Interdiction d'arrosage des jardins et parcs ouverts au public appartenant aux collectivités territoriales, des stades et terrains de sport de 11 h à 18 h ;
- Interdiction d'arrosage des jardins potagers de 11 h à 18 h ;
- Interdiction de remplir ou maintenir le niveau des plans d'eau de loisir à usage personnel ;
- Interdiction de 11 h à 18 h de tout prélèvement d'eau ou usage domestique de l'eau dans le milieu souterrain ou dans un canal.

Pour toute demande relative à la sécheresse, une ligne téléphonique directe "sécheresse" a été mise en place : 06 73 40 75 63

Mail : dit-se-pec@isere.gouv.fr

[3_Fiche_alerte_renforcee_particuliers](#)